

## TARIFS DES CONSULTATIONS

(Praticien conventionné en Secteur II honoraires libres)

MALADIE	Acte	Tarif	Remboursement
	C2 (première consultation)	60 €	44 €
	Cs (ancien consultant)	60 €	44 €
	Infiltration Membre Inférieur (NZLB001)	60 €	30 €
	Infiltration Membre Supérieur (MZLB001)	60 €	26 €
	Plâtre Membre Inférieur (NZMP003)	80 €	27 €
	Plâtre Membre Supérieur (MZMP006)	80 €	25 €

ACCIDENT TRAVAIL	Acte	Reste à charge	Remboursement
	C2 (première consultation)	20 €	mutuelle
	Cs (ancien consultant)	20 €	mutuelle
	Infiltration Membre Inférieur (NZLB001)	20 €	mutuelle
	Infiltration Membre Supérieur (MZLB001)	20 €	mutuelle
	Plâtre Membre Inférieur (NZMP003)	40 €	mutuelle
	Plâtre Membre Supérieur (MZMP006)	40 €	mutuelle

CMU	Acte	Tarif conventionnel	Remboursement
	C2 (première consultation)	Tarif conventionnel	Aucune avance de frais
	Cs (ancien consultant)	Tarif conventionnel	Aucune avance de frais

Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous informer.

Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.

Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

## INFORMATION SUR LES HONORAIRES DES PRATICIENS

A  
V  
A  
N  
T

- 1- Le secrétariat du Docteur Dagher vous remet un devis concernant les honoraires (DP) des praticiens (chirurgien et anesthésiste) pour votre intervention.
- 2- Vous devez remettre ce devis à votre mutuelle qui vous informera du montant du remboursement.

P  
E  
N  
D  
A  
N  
T

- 3- Vous effectuez le règlement des honoraires (DP) par 2 chèques (un chèque pour le chirurgien et un chèque pour l'anesthésiste) à déposer lors de votre hospitalisation en clinique.
- 4- Le secrétariat du Docteur Dagher vous remet les deux factures des honoraires (DP) des praticiens (chirurgien et anesthésiste) pour votre intervention.

A  
P  
R  
È  
S

- 5- Les 2 chèques seront bloqués 2 pendant mois par le secrétariat en attendant le ` remboursement de votre mutuelle.
- 6- Vous recevrez le bordereau 3404 par la clinique dans un délai de 3 à 4 semaines.
- 7- Vous devez adresser le bordereau 3404 à votre mutuelle accompagné des deux factures des honoraires (DP) des praticiens (chirurgien et anesthésiste) données à votre sortie par le secrétariat afin de déclencher votre remboursement.

Pour toute demande d'information supplémentaire, merci de contacter le secrétariat.